



Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

VINGT ET UNIÈME CONFÉRENCE DU PROE

Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

6 – 10 septembre 2010

Point 9.2.3 de l'ordre du jour : Orientations relatives au processus de mise en œuvre de la CCNUCC

Objet du document

1. Informer la Conférence de l'aide apportée aux Membres par le Secrétariat et des faits intervenus dans le cadre des négociations sur le changement climatique.

Historique

2. Les dirigeants des pays du Pacifique insulaire voient dans le changement climatique le plus grand défi des temps modernes. Huit chefs d'État océaniques et des ministres et experts représentant tous les pays de la région ont participé à la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, organisée en 2009. Les délégations océaniques ont fait entendre un message fort pour appeler l'attention sur les impacts avérés et prévus du changement climatique sur les communautés océaniques, en évoquant notamment l'élévation du niveau de la mer, les intrusions d'eau salée dans les réserves d'eau potable et les terres agricoles, l'intensification de la fréquence et de la violence des phénomènes météorologiques extrêmes et le blanchiment des coraux. Les délégations des pays insulaires du Pacifique ont également insisté sur la nécessité de prendre des mesures d'atténuation immédiates à l'échelle mondiale et de relever massivement le niveau des financements en faveur des programmes d'atténuation.

3. Les dirigeants des pays océaniques ont confié au PROE, parmi toutes les organisations membres du CORP, la tâche de coordonner et de faciliter la mise en œuvre dans le Pacifique des politiques et activités régionales engagées en réponse au changement climatique. Le PROE assure à ce titre l'exécution de plusieurs programmes d'adaptation, comme le Projet régional d'adaptation au changement climatique dans les îles du Pacifique (PACC) lancé en 2009, et d'atténuation, notamment le Projet océanien de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce aux énergies renouvelables (PIGGAREP), qui a démarré en 2007. Il intervient également à l'appui des services météorologiques nationaux et des activités de recherche scientifique sur le changement climatique (en fournissant un soutien aux directeurs des services météorologiques régionaux), du Système mondial d'observation du climat dans les îles du Pacifique (SMOC-IP), du Système mondial d'observation de l'océan dans les îles du Pacifique (GOOS-IP) depuis 2010 et des programmes de sensibilisation au changement climatique (notamment dans le cadre d'actions de formation à l'intention des médias ou de la campagne de l'Année océanique du changement climatique organisée en 2009). Le PROE fournit aussi un soutien, sous diverses formes, aux pays insulaires océaniques à l'occasion de réunions régionales sur le climat comme la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique, et de conférences internationales comme la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

4. Le PROE appuie par ailleurs la participation des États membres aux négociations internationales sur le changement climatique au titre de la Convention, en leur fournissant notamment des conseils techniques et des informations pendant les Conférences des Parties.

Négociations relatives à la CCNUCC

5. Les pays insulaires océaniques ont pris une part active aux négociations de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague en décembre 2009, dans l'espoir d'obtenir des engagements plus fermes en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Si les résultats de la Conférence de Copenhague ont été jugés globalement décevants dans la région, tout n'est pas perdu, puisque les négociations vont se poursuivre en 2010. Ainsi, au mois d'avril, il a été décidé de poursuivre l'examen des textes établis lors de la conférence de Copenhague. La présidence a ainsi été invitée à fusionner les différents documents, dont l'Accord de Copenhague, en un seul document, de manière à en simplifier l'examen. Ce texte de synthèse a fait l'objet d'intenses délibérations au cours des réunions des organes subsidiaires de la Convention, tenues en mai/juin à Bonn. L'analyse que le Secrétariat en a faite montre que la plupart des priorités dont les pays insulaires océaniques avaient fait état ont été intégrées à la nouvelle mouture du texte. Toutefois, elles figurent pour la plupart entre crochets, ce qui signifie qu'elles ne constituent encore que des options.

6. Les négociations se poursuivront au cours des deux prochaines réunions prévues entre le mois de juin et la seizième session de la Conférence des Parties, qui doit se tenir à Cancún (Mexique). Il a été décidé, à titre provisoire, que la première de ces réunions se tiendrait à Bonn au début du mois d'août. Les enjeux sont considérables pour les pays insulaires océaniques, puisque la période d'engagement du Protocole de Kyoto expire en 2012, et qu'il faudra un certain temps avant que de nouveaux accords puissent être ratifiés par un nombre suffisant de parties à la Convention. Le Secrétariat continuera d'apporter son soutien aux pays insulaires océaniques dans le cadre de ces négociations.

7. Le Secrétariat, en prévision des réunions de mai/juin, a réalisé une analyse détaillée du texte de la présidente du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme (AWG-LCA). Cette analyse est résumée dans ses grandes lignes à l'[annexe 1](#). Au cours des réunions de mai/juin, et conformément à la méthode de travail retenue, la présidente du Groupe de travail a posé une série de questions ciblées au titre de chacun des chapitres du texte révisé. Les pays insulaires océaniques, par le biais de l'AOSIS, y ont apporté des réponses précises, afin de mettre en lumière les problèmes qui préoccupent le plus la région, et d'aider la présidente à sélectionner l'option la plus souhaitable ou les aspects à mettre en exergue. Les pays insulaires du Pacifique et les membres de l'AOSIS ont exprimé un avis unanime sur la plupart des questions abordées. Sur certains points (combustibles de soute pour le transport aérien et maritime, par exemple), l'AOSIS a préféré rester neutre et laisser aux délégations nationales le soin d'exposer leurs positions respectives. Les délégations océaniques ont participé activement aux délibérations.

8. Les organes subsidiaires de la Conférence des Parties (l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre) se sont réunis pour examiner les questions courantes relevant de la Convention, tandis que les groupes de travail spéciaux ont poursuivi leurs délibérations à Bonn au mois d'avril, conformément au calendrier prévu. L'ordre du jour des organes subsidiaires était particulièrement chargé, nombre des points inscrits à l'ordre du jour de Copenhague ayant été reportés en raison de la lourdeur du programme de la Conférence. Dans certains cas, la formule consistant à demander aux présidents des groupes de contact de préparer à l'avance les conclusions de leurs groupes afin d'accélérer les travaux n'a pas donné les résultats escomptés, certains présidents n'étant pas suffisamment à l'écoute des préoccupations des Parties. La lenteur des débats des groupes de travail spéciaux n'a fait qu'ajouter au sentiment qu'il allait peut-être falloir revoir à la baisse les résultats à attendre de Cancún, d'autant que vers la fin de la réunion, la parution d'un document essentiel sur l'état des connaissances scientifiques relatives au changement climatique a été bloquée. Tous les obstacles procéduraux et opérationnels susceptibles d'empêcher les Parties de prendre à Cancún plus que de simples décisions de cadrage ou de facilitation en vue de la poursuite des travaux en 2011 semblent donc en place.

9. À la fin des sessions de mai/juin, la présidente du Groupe de travail spécial a diffusé le nouveau texte consolidé et invité les Parties à faire part de leurs observations, sans pour autant rouvrir le débat de fond. Lorsque le texte a par la suite été condensé en un document d'à peine 21 pages, la plupart des délégués océaniques ont estimé qu'un trop grand nombre des positions essentielles défendues par l'AOSIS avait été édulcoré ou éliminées, alors que d'autres questions, qui ne faisaient pourtant guère l'unanimité, ont été maintenues (comme la mention, dans la section du texte sur l'adaptation, des mesures de riposte auxquelles une section distincte est déjà entièrement consacrée par ailleurs). Lors de la séance plénière de clôture, le président de l'AOSIS s'est fait l'écho des préoccupations exprimées par les délégations océaniques, et s'est notamment inquiété de la suppression de références primordiales au traitement préférentiel à accorder aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux pays les moins avancés en matière de financement. La présidente du Groupe de travail spécial a invité les Parties à lui soumettre d'autres observations et suggestions avant la diffusion officielle du nouveau projet de texte, et le PROE ne manquera pas d'aider les pays insulaires océaniques à cette fin. Une fois le texte révisé diffusé, le PROE s'efforcera d'en faire une analyse technique approfondie qu'il transmettra aux délégations océaniques.

10. Parmi les questions de fond à examiner, celle de l'atténuation reste une des plus complexes. Les ambitions qui se sont exprimées au travers des annonces de contributions faites par les pays visés à l'Annexe 1 en faveur des réductions des émissions à moyen terme sont en deçà des besoins mis en évidence par les résultats des travaux de recherche, et l'AOSIS et les pays insulaires océaniques n'ont cessé de le rappeler. S'il faut encore associer à ces efforts les pays qui ne sont pas parties au Protocole de Kyoto, s'assurer de la comparabilité des mesures de réduction des émissions des pays visés à l'Annexe 1, et décider de ce qu'il doit advenir du mécanisme du Protocole de Kyoto, il est toujours extrêmement difficile de trouver un accord sur un dispositif juridique d'atténuation, de surveillance, d'examen et de vérification qui soit acceptable tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Des liens de coopération doivent s'instaurer entre le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme (AWG-LCA) et le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP), qui pour l'heure mènent leurs discussions séparément. L'AOSIS et plusieurs pays d'Amérique latine se sont d'ailleurs déclarés favorables à la mise en place d'espaces de discussion communs. Le débat a permis de mettre en lumière l'évolution de la position des pays en développement, plusieurs petits États vulnérables étant maintenant en faveur de la création d'un espace de dialogue commun qui serait limité à l'examen de la question des mesures d'atténuation relevant des pays visés à l'Annexe 1. D'autres pays en développement de plus grande taille se sont déclarés opposés à cette formule, qui marquerait selon eux une étape vers l'échec du Protocole, et ont rappelé à ce propos la position exprimée à Copenhague par le président du Groupe des 77. Globalement, les Parties visées à l'Annexe 1 ayant ratifié le Protocole sont favorables à la création d'un espace de dialogue commun, et y voient une avancée dans la bonne direction. Cela étant, comme l'a fait remarquer une Partie, les progrès ne sont toujours pas manifestes, et peut-être faut-il voir la conséquence de contraintes d'ordre national qui excluent pour l'heure tout débat sur des objectifs précis de réduction des émissions. Il demeure qu'un espace de dialogue commun permettrait aux différences de s'exprimer et faciliterait le débat, en vue de l'adoption d'objectifs précis fondés sur des bases scientifiques.

11. Le Secrétariat continuera d'aider les délégations océaniques dans le cadre des négociations, et mettra notamment à leur disposition toutes les informations qui témoignent de l'urgence qu'il y a, pour les pays insulaires du Pacifique, à obtenir à Cancún un accord constructif et juridiquement contraignant, en dépit des obstacles considérables érigés à l'encontre d'un tel instrument. Les discussions avec les correspondants nationaux des pays océaniques et les délégations nationales ont également mis en évidence la nécessité d'une plus large prise en compte de la vulnérabilité des pays insulaires du Pacifique dans les négociations menées au titre de la Convention. Pour y parvenir, il faudrait engager un programme renforcé d'information et de communication. Malheureusement, le PROE n'a pas encore réussi à mobiliser les ressources

nécessaires à cette fin, comme ce fut le cas en 2008 en 2009. Le PROE répondra également, en fonction de ses ressources et de ses disponibilités, aux demandes visant la poursuite des activités de renforcement des aptitudes à la négociation, l'organisation de réunions préparatoires en prévision des principales réunions relatives à la Convention et la fourniture d'un soutien technique dans le cadre des différentes réunions susceptibles d'être organisées dans la région.

Effectifs des programmes du PROE sur le changement climatique

12. Le PROE continuera de renforcer l'aide fournie à la région dans le domaine du changement climatique et va se doter à cette fin d'effectifs renforcés. Le Secrétariat a lancé la procédure de recrutement de nouveaux agents qui viendront grossir les rangs des équipes PIGGAREP et PACC, et va engager un économiste spécialisé dans les ressources environnementales et un chargé de la gestion des connaissances, dont les postes seront financés par le Secrétariat du Commonwealth. Par ailleurs, le poste de coordonnateur du PI-GOOS transféré de la SOPAC au PROE sera prochainement pourvu (cette question fait l'objet d'un document de travail distinct), et un conseiller en météorologie climatologie pourrait également être recruté.

Recommandations

13. La Conférence est invitée à :

- **prendre acte** des différents services fournis aux Membres par le Secrétariat en prévision de leur participation aux négociations relevant de la CCNUCC ;
- **noter** les efforts déployés pour renforcer les effectifs des programmes du PROE sur le changement climatique et approuver les recommandations visant la création de groupes de travail rattachés à la Table ronde des îles océaniques sur le changement climatique, en vue de l'amélioration des services fournis à l'échelle régionale dans le domaine du changement climatique et du renforcement des liens entre le PROE, le CORP et les correspondants nationaux pour le changement climatique ;
- **approuver** la stratégie adoptée par le PROE à l'appui des pays insulaires océaniques, soutenir le PROE et travailler à ses côtés dans le cadre du processus de la CCNUCC, notamment en ce qui concerne l'organisation de cours de formation aux techniques de négociations et de réunions préparatoires, en prévision des grandes échéances relatives à la CCCC ;
- appuyer l'élaboration d'outils de communication, et notamment de profils nationaux du changement climatique, et faire toute autre suggestion qu'elle jugera utile quant aux moyens de renforcer le soutien apporté aux pays insulaires océaniques dans le cadre des négociations relatives à la CCCC.